

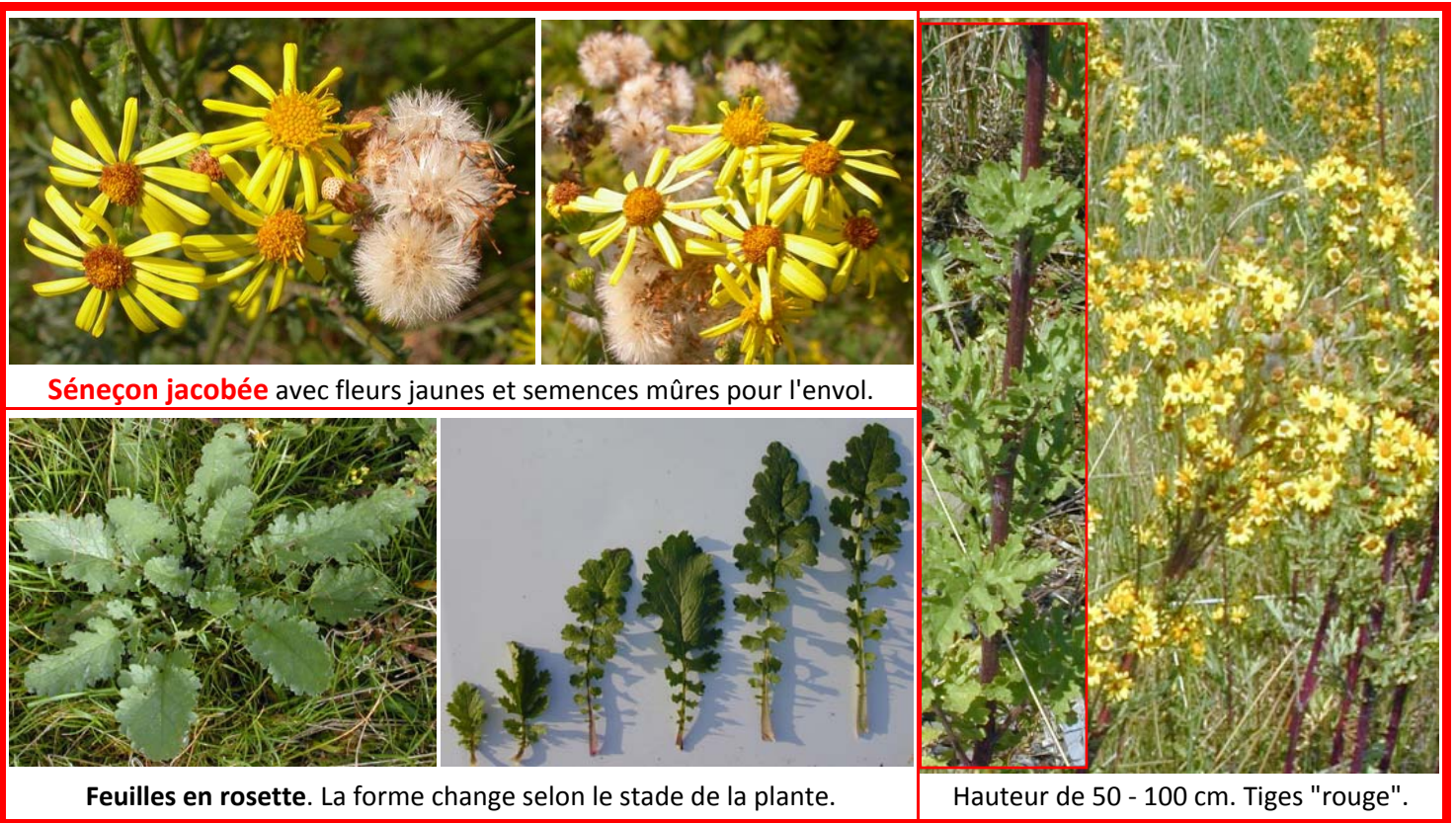
Les séneçons toxiques: des plantes à éliminer !

Les **séneçons toxiques** sont des plantes indigènes bisannuelles, qui ont profité de l'extensification des pâturages et de bords de route pour proliférer. On les trouve facilement dans des prairies fauchées tardivement et terrains vagues. La famille des séneçons compte environ 30 espèces et **toutes sont toxiques**. Le plus fréquent est le **séneçon jacobée**, appelé aussi l'**herbe de St-Jacques**. Les graines sont disséminées par le vent et ont une faculté germinative d'une vingtaine d'années.

Qui est responsable ? | Chaque propriétaire et chaque citoyen doit s'engager !



Danger pour bétail et chevaux. Ne pas affourager, ni herbe ni foin.

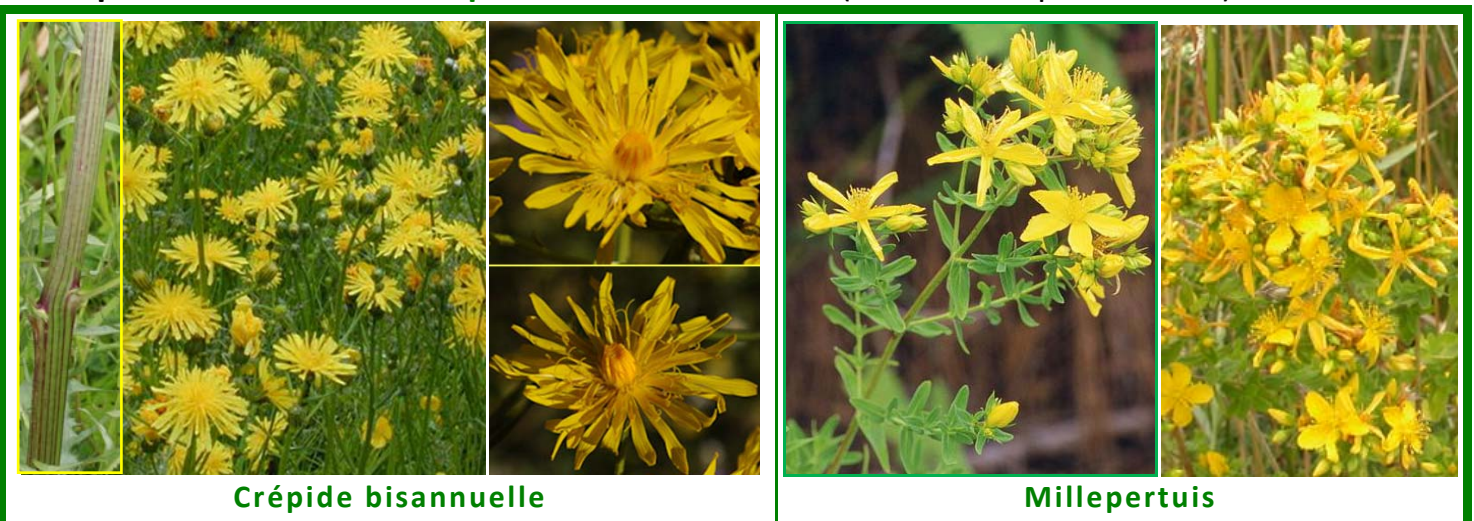


Séneçon jacobée avec fleurs jaunes et semences mûres pour l'envol.

Feuilles en rosette. La forme change selon le stade de la plante.

Hauteur de 50 - 100 cm. Tiges "rouge".

A ne pas confondre avec des plantes similaires utiles (à laisser sur place donc !):



Crépide bisannuelle

Millepertuis

Les séneçons toxiques sont un réel danger pour notre bétail et les chevaux.

Les séneçons contiennent une substance toxique (alcaloïde). L'effet toxique est cumulatif et il n'y a pas d'antidote. **La plante est considérée comme "très toxique"**. Les animaux les plus sensibles sont les porcs, suivis par les chevaux et les bovins. Ainsi, une génisse peut mourir plusieurs mois après avoir consommé la quantité mortelle nécessaire.

Des essais ont démontré qu'une génisse de 180 kg décède généralement entre 2 et 4 mois, après avoir consommée 180 g de plantes fraîches par jour (3 à 6 tiges). Le seuil critique à ne pas dépasser est de 1 tige par 10 m² de prairie. Si ce seuil est dépassé, l'herbe (contenant du séneçon) ne doit pas être affouragée.

Situations typiques: le long des routes, chemins et voies ferrées, pâturages extensifs, terrains vagues.

Comment lutter contre les séneçons toxiques ? - Une plante facile à arracher. A ne pas composter. -

Faucher ou arracher les plantes avant que les graines s'envolent. Eliminer les plantes par incinération. Le mieux est d'intervenir avant la floraison !

Détermination et conseils: En cas de doute, envoyer quelques photos digitales à: Michel.Horner@ne.ch

Autres plantes indésirables à éliminer

Chaque citoyen est responsable | Seule une lutte en commun aura du succès !



Cirse ou "chardon" **des champs** (vivace) | *Cirsium arvense*
Ne pas confondre le cirse des champs et le cirse vulgaire avec d'autres "chardons" utiles !

Cirse vulgaire (bisannuel)
Cirsium vulgare



Bunias (ou roquette) **d'Orient**
Bunias orientalis

Vergerette annuelle
Erigeron annuus

Solidages ou verges d'or
Solidago spp.

Informations sur les plantes indésirables

www.infoflora.ch | www.ne.ch/neophytes | www.ambrosia.ch

Information fournie par: Office phytosanitaire cantonal, Aurore 1, 2053 Cernier, 032 889 36 82, Michel.Horner@ne.ch